

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2025 / 4 / 4TARIFS SORTIE A
BAILLEUL
9 SEPTEMBRE 2025DATE DE CONVOCATION
3 JUILLET 2025DATE D'AFFICHAGE
3 JUILLET 2025EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 17

VOTANTS : 22

**EXTRAIT DU
DELIBERATIONS****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG**

L'an deux mil Vingt Cinq, le Neuf Juillet à 18 heures 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, **Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DESROUSSEAU Patricia, DYRDA Aurélie, GHESTEM Charles-Edouard, LLANES David, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DEMOYER Pascaline donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric
M. DUBOIS Laurent donne pouvoir de vote à Mme WAQUET Johanne
Mme HERBAUT Pierrette donne pouvoir de vote à Mme MELI Odette
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme SCHIRMER Lucie donne pouvoir de vote à Mme DYRDA Aurélie

Absent : Monsieur GHESQUIERE Didier

A été nommé secrétaire : Monsieur DELBROUCQ Damien

L'Assemblée est informée qu'une sortie à Bailleul est organisée le Mardi 9 Septembre 2025.

Au programme de cette journée, un repas et une après-midi dansante « Chez Régis ».

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

Transport en bus + repas dansant	
Membres du Club des Aînés de Chérens	Autres participants
25 €	42 €

Les places étant limitées, elles seront prioritairement réservées aux membres du Club des Aînés et aux chérensgeois. Les inscriptions des personnes des villages environnants, non-membres du Club des Aînés, seront prises sous réserve de places disponibles.

Les inscriptions et règlements se feront en Mairie :

- Pour les chérangeois et membres du Club des Aînés : règlement par carte bancaire ou chèque
- Pour les personnes extérieures : règlement uniquement par chèque

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Pascal ZOUTE